Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Treasury Board of Canada Secretariat
Canada

Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable 2021-2022 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

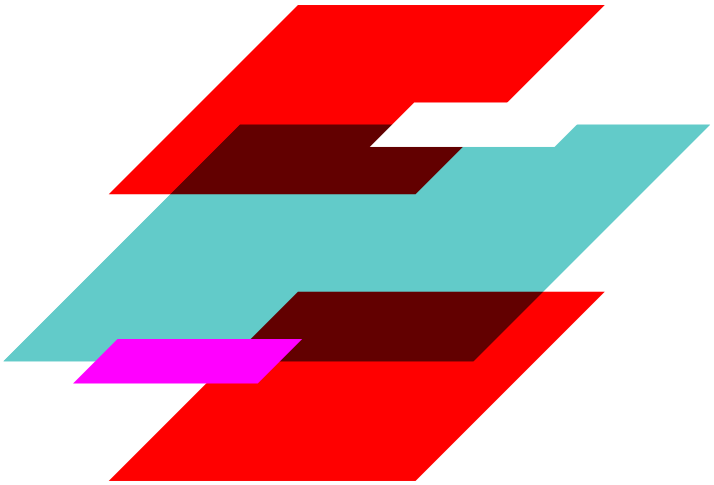

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la présidente du Conseil du Trésor, 2022

Catalogue No. BT1-44F-PDF
ISSN 561-2654

Ce document est disponible sur le site du Gouvernement du Canada à www.canada.ca

Ce document est disponible en médias substituts sur demande

Nota : le genre masculin est utilisé sans discrimination dans l’unique intention d’alléger le texte.

Table des matières

Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable 1
Le développement durable au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 1
Rendement ministériel par objectif de la SFDD 2
Rapport sur l’intégration du développement durable 9

Le présent rapport d'étape appuie l'engagement énoncé dans la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD) de rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et plus responsable devant le Parlement. Il contribue également à dégager une perspective pangouvernementale intégrée des activités favorisant la durabilité de l'environnement.

Les renseignements ministériels fournis dans le présent rapport prennent en compte l'information inclue dans à la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada de 2020 à 2023.

De plus, le présent rapport décrit en détail les mesures ministérielles individuelles du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada qui appuient les cibles et/ou les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2019 à 2022. Pour obtenir de l'information sur l'ensemble des progrès du gouvernement du Canada par rapport aux cibles de la SFDD, veuillez consulter le Rapport d'étape sur la SFDD qui, conformément aux exigences renforcées de la *Loi fédérale sur le développement durable*, est publié au moins une fois tous les trois ans.

Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2019 à 2022 présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD). Conformément à l'objectif de la loi, qui consiste à présenter le cadre juridique d'élaboration et de mise en œuvre d'une SFDD qui rendra le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada a préparé le présent rapport pour faire état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de sa SMDD.

Le développement durable au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

La SMDD du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada de 2020 à 2023 décrit les mesures que ce ministère a prises pour atteindre l'objectif d'écologisation du gouvernement de la SFDD. Le présent rapport fait état des résultats obtenus à ce jour concernant les mesures prises par le ministère pour atteindre cet objectif. Les rapports des années précédentes sont publiés sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Rendement ministériel par objectif de la SFDD

Les tableaux suivants fournissent de l'information sur le rendement des mesures ministérielles à l'appui de l'objectif de la SFDD énuméré à la section 2.

Contexte : Écologisation du gouvernement

Objectif d'écologisation du gouvernement : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, sans émission de carbone et résilientes au climat, tout en réduisant également l'incidence sur l'environnement au-delà du carbone, y compris celle sur les déchets, l'eau et la biodiversité.[1]

Cet objectif cadre avec les nouveaux engagements pris dans la mise à jour de la Stratégie pour un gouvernement vert de 2020 ainsi qu'avec les exigences en matière d'établissement de rapports prévues dans la *Politique d'achats écologiques* du Conseil du Trésor.

Le SCT appuie l'objectif d'écologisation du gouvernement de la SFDD en faisant ce qui suit :

- élaborer de nouvelles règles pour l'acquisition et la gestion des biens et des services acquis (par exemple, les biens immobiliers, les véhicules et d'autres biens, ainsi que les services connexes) et en faciliter l'application;
- exercer un leadership auprès des ministères et organismes et leur fournir un soutien par l'intermédiaire du Centre pour un gouvernement vert, qui est chargé de mettre à jour la Stratégie pour un gouvernement vert et de coordonner sa mise en œuvre;
- s'efforcer d'atteindre les autres objectifs de la SFDD dans le cadre de l'examen continu par le SCT des propositions soumises au Conseil du Trésor;
- montrer l'exemple en écologisant les opérations internes du SCT.

1. Objectif précédent d'écologisation du gouvernement provenant de la Stratégie fédérale de développement durable de 2019 à 2022 : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat.

Le SCT a apporté les changements suivants à sa SMDD, déposée en octobre 2020, afin qu'elle cadre avec la Stratégie pour un gouvernement vert mise à jour, qui a été publiée en novembre 2020 :

- mettre à jour l'objectif d'écologisation du gouvernement afin qu'il cadre avec les engagements plus ambitieux et élargis de la SFDD;
- devancer la date cible pour réaliser une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 2030 à 2025 pour les biens immobiliers et les parcs automobiles conventionnels;
- ajouter les mesures qu'il prend dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique d'achats écologiques*.

Écologisation du gouvernement : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat.

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ	Cible(s) de la SFDD	Contribution de chaque résultat ministériel à l'atteinte de l'objectif de la SFDD et de la cible de l'objectif de développement durable (ODD) des Nations Unies
Réduire les émissions de GES des installations et des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 40 %, par rapport aux niveaux de 2005, d'ici 2030 (l'objectif étant d'atteindre cette cible d'ici 2025) et de 80 % d'ici 2050 (l'objectif étant d'être neutre en carbone).	Publier chaque année sur le site Web Écologiser le gouvernement des renseignements détaillés sur le rendement environnemental des activités du gouvernement fédéral, dont un inventaire complet des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie.	Regrouper et publier chaque année sur le site Web Écologiser le gouvernement des renseignements sur le rendement environnemental des activités du gouvernement fédéral, y compris un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie, ainsi que d'autres mesures de rendement environnemental. Fournir des mises à jour annuelles sur les	**Point de départ** Réduction de 32,6 % d'émissions de GES en 2018-2019. **Cible** Réduction de 40 % d'ici 2025. **Indicateur** Réduction en pourcentage des émissions de GES provenant des installations et des parcs automobiles du gouvernement fédéral (à l'exclusion de la sûreté et de la sécurité nationales)	Selon les données préliminaires, en août 2022, les émissions provenant des installations et des parcs automobiles fédéraux étaient de 1 105 kt, ce qui représente une réduction de 690 kt, ou de 38,4 %, par rapport aux niveaux de 2005-2006[2].	**SFDD** Promouvoir le virage vers des sources d'énergie plus écologiques permettra de réduire les émissions de GES. **Cible ODD 13.3** Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact, ainsi que les systèmes d'alerte rapide.

2. Ces chiffres peuvent changer au fur et à mesure que des données supplémentaires sont recueillies. Le résultat final sera publié dans le Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022 du SCT.

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ	Cible(s) de la SFDD	Contribution de chaque résultat ministériel à l'atteinte de l'objectif de la SFDD et de la cible de l'objectif de développement durable (ODD) des Nations Unies
		réductions globales des émissions de GES provenant des installations et des parcs automobiles du gouvernement fédéral.	de la portée 1 et 2 de l'année de référence 2005-2006.		
D'ici 2022, les ministères élaboreront des mesures visant à réduire les risques que représentent les changements climatiques pour les actifs, les services et les activités.	Augmenter la formation et le soutien en matière d'évaluation des répercussions des changements climatiques, de réalisation d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et d'élaboration de mesures d'adaptation à l'intention des fonctionnaires et faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons tirées.	Entreprendre une évaluation des impacts possibles sur le climat qui pourraient avoir une incidence sur les opérations et les programmes du SCT. Élaborer des mesures pour réduire les risques cernés, lorsque cela est justifié.	**Point de départ** Des travaux sont en cours pour terminer l'évaluation des risques climatiques du SCT. **Cible** D'ici 2020-2021, réaliser une évaluation ministérielle des risques climatiques et, d'ici 2022-2023, élaborer des mesures pour réduire les risques cernés, lorsque cela est justifié. **Indicateurs** Réalisation de l'évaluation des risques climatiques pour le SCT et	Le SCT a effectué sa première évaluation ministérielle des risques climatiques en 2020. Le SCT prend des mesures relativement à deux des risques les plus élevés : 1. l'interruption des services; 2. les répercussions possibles des changements climatiques sur le cadre financier. Le SCT a traité le premier risque en améliorant considérablement ses capacités de télétravail. Le SCT traitera le deuxième risque en estimant les coûts de	**SFDD** Comprendre la probabilité et la gravité des répercussions des changements climatiques et prendre des mesures pour réduire les risques cernés contribuent à renforcer la résilience des services et des opérations. **Cible ODD 13.1** Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ	Cible(s) de la SFDD	Contribution de chaque résultat ministériel à l'atteinte de l'objectif de la SFDD et de la cible de l'objectif de développement durable (ODD) des Nations Unies
			élaboration de mesures visant à réduire les risques des changements climatiques pour les actifs, les services et les opérations du SCT, lorsque cela est justifié.	certains programmes fédéraux afin de mieux cerner les risques et les répercussions.	
Mesures à l'appui de l'objectif : Écologisation du gouvernement	Les ministères adopteront des technologies propres et entreprendront des projets de démonstration des technologies propres.	Fournir aux ministères fédéraux et aux organismes, par l'entremise du Fonds pour un gouvernement vert, un financement de projet pour mettre à l'essai ou mettre en œuvre des approches novatrices de réduction des émissions de GES de leurs opérations.	**Point de départ** En 2019-2020, le Fonds pour un gouvernement vert a alloué 9,8 millions de dollars sur 4 ans. **Cible** 100 % des fonds disponibles sont affectés aux projets. **Indicateurs** Pourcentage des fonds disponibles réservés aux projets.	Au cours de l'exercice 2021-2022, le Fonds pour un gouvernement vert disposait de 5,4 millions de dollars de financement, dont 100 % ont été affectés à des projets qui ont investi dans les technologies propres.	**SFDD** Appuyer l'utilisation de technologies propres novatrices aide à réduire l'empreinte environnementale des opérations gouvernementales, tout en contribuant au succès des entreprises de technologies propres au Canada. **ODD 9** Bâtir des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation.
	Les ministères utiliseront des critères environnementaux pour	On a demandé aux fonctionnaires du SCT de considérer les	**Point de départ** À compter de 2019-2020, tous les	En 2021-2022, 100 % des processus d'approvisionnement du	**SFDD** Les achats écologiques intègrent des critères

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ	Cible(s) de la SFDD	Contribution de chaque résultat ministériel à l'atteinte de l'objectif de la SFDD et de la cible de l'objectif de développement durable (ODD) des Nations Unies
	réduire les conséquences sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions d'approvisionnement du gouvernement.	achats écologiques comme un mécanisme d'achat primaire lorsqu'ils prennent des décisions d'achat.	fonctionnaires du SCT ont été invités à considérer les achats écologiques comme un mécanisme d'achat primaire lorsqu'ils prennent des décisions d'achat. **Indicateur de rendement** Pourcentage de processus d'approvisionnement qui tiennent compte des achats écologiques dans leurs demandes de marchés. **Cible** 100 %	SCT ont continué d'exiger que les utilisateurs tiennent compte des achats écologiques lorsqu'ils prennent des décisions d'achat.	environnementaux aux décisions d'achat. On s'attend à ce que cette disposition encourage les fournisseurs à réduire les émissions de GES associées à leurs biens, services et chaînes d'approvisionnement. **Cible ODD 12.7** Promouvoir les pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.
	L'appui à l'approvisionnement écologique sera renforcé, notamment par des lignes directrices, des outils et de la formation offerte aux fonctionnaires.	S'assurer que tous les agents d'approvisionnement du SCT suivent une formation sur les achats écologiques au cours de la première année suivant leur embauche.	**Point de départ** Depuis 2019-2020, tous les agents d'approvisionnement du ministère ont suivi une formation sur les achats écologiques au cours de la	En 2021-2022, le SCT a continué d'atteindre sa cible consistant à ce que 100 % de ses agents d'approvisionnement suivent une formation sur les achats écologiques au cours de la première	**SFDD** Les achats écologiques intègrent des critères environnementaux aux décisions d'achat. Les agents d'approvisionnement

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ	Cible(s) de la SFDD	Contribution de chaque résultat ministériel à l'atteinte de l'objectif de la SFDD et de la cible de l'objectif de développement durable (ODD) des Nations Unies
			première année suivant leur embauche. **Indicateur de rendement** Pourcentage d'agents d'approvisionnement ayant suivi une formation sur les achats écologiques au cours de la première année suivant leur embauche. **Cible** 100 %	année suivant leur embauche.	formés à l'application de ces critères peuvent attribuer des contrats aux fournisseurs dont les émissions de GES ont une empreinte réduite. On s'attend à ce que cette disposition encourage les fournisseurs à réduire les émissions de GES associées à leurs biens, services et chaînes d'approvisionnement. **Cible ODD 12.7** Promouvoir les pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

Rapport sur l’intégration du développement durable

Le SCT continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre de son processus d’évaluation environnementale stratégique (EES). L’EES relative à un projet de politique, de plan et de programme comprend une analyse de l’incidence de ce projet sur l’environnement, notamment sur les objectifs et cibles pertinents de la SFDD.

Les déclarations publiques sur les résultats des évaluations du SCT sont publiées lors de l’annonce d’une initiative ayant fait l’objet d’une EES détaillée. La déclaration publique vise à montrer que les incidences sur l’environnement des politiques, des plans ou des programmes approuvés, y compris les conséquences sur l’atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, ont été prises en considération lors de la préparation du projet et de la prise de décisions.

En 2021-2022, le SCT a procédé à une EES pour le Programme d’approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone. L’EES a permis d’établir que, pour que le Canada atteigne une économie à zéro émission nette de carbone d’ici 2050, il devra utiliser des carburants marins et d’aviation à faible teneur en carbone. Le gouvernement contribue à l’atteinte de cet objectif en s’engageant à acheter des carburants à faible teneur en carbone pour ses propres aéronefs et navires. Ce faisant, non seulement le gouvernement réduira ses propres émissions, mais il favorisera également le développement du marché des carburants à faible teneur en carbone au Canada. Ce sera bénéfique pour l’environnement et l’économie en stimulant la demande du marché en technologies propres, en créant des emplois pour les Canadiens et les Canadiennes et en facilitant la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.

Le SCT s’efforce d’intégrer le développement durable à ses processus décisionnels et opérationnels internes. À ce jour, il a réduit ses répercussions sur l’environnement en faisant ce qui suit :

- **Réduire l’empreinte environnementale des activités ministérielles :** Afin de détourner les déchets opérationnels non dangereux des sites d’enfouissement, un programme de compostage a été mis sur pied pour les bureaux du SCT situés au 219, avenue Laurier, en plus de celui déjà sur pied au 90, rue Elgin. Étant donné que la plupart des employés travaillaient à distance en raison de la pandémie de COVID-19, il n’y avait pas assez de déchets pour exploiter le programme. Des vérifications des déchets ont été effectuées pour établir des bases de référence et seront effectuées à nouveau, car davantage d’employés commencent à retourner aux deux lieux de travail maintenant que le SCT a adopté la formule du milieu de travail hybride. Des efforts ciblés de réduction des déchets seront déployés à la lumière des résultats découlant des vérifications de déchets.
- **Décarboniser une partie du parc automobile de la haute direction du SCT :** Le SCT a deux véhicules de fonction, lesquelles sont maintenant hybrides électriques.
- **Mobiliser ses employés pour d’autres actions écologiques :** Le SCT a encouragé ses employés et leur famille à célébrer la Semaine canadienne de l’environnement en relevant chaque jour une série de défis écologiques.